

**Conseil économique et social**

Distr.: Générale
20 décembre 2001

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Quarante-cinquième session

Vienne, 11-15 mars 2002

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale:
vue d'ensemble et progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs
pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée
par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire**

**Suite donnée au Plan d'action sur la coopération
internationale pour l'élimination des cultures de plantes
servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de
substitution**

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Dans sa résolution 56/124 du 19 décembre 2001, intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue", l'Assemblée générale priait le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues de rendre compte à la Commission des stupéfiants, à sa quarante-cinquième session, de la suite donnée au Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution. Dans sa résolution 44/11 intitulée "Coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution", la Commission demandait que des mesures soient prises pour éliminer les cultures illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants et appelait l'attention sur l'importance toute particulière que revêtait la coopération dans le domaine des activités de substitution pour aider les pays dans les efforts qu'ils déployaient en vue d'éliminer ces cultures. La Commission priait le Directeur exécutif de lui faire rapport, à sa quarante-cinquième session, sur l'application de la résolution. Le présent rapport y fait suite.

* E/CN.7/2002/1.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Amérique latine et Caraïbes	4-7	3
III. Asie du Sud-Est et Pacifique	8-15	4
IV. Asie du Sud-Ouest	16-22	6
A. Afghanistan.....	16-18	6
B. Pakistan.....	19-22	7
V. Asie centrale	23-25	7
VI. Moyen-Orient	26-32	8

I. Introduction

1. À sa vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, l'Assemblée générale a adopté le Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution. Ce plan d'action était notamment axé sur les points suivants: l'adoption d'une stratégie équilibrée pour faire face à l'ampleur de la culture illicite, le renforcement de la coopération internationale aux fins des activités de substitution, l'adoption d'approches perfectionnées et novatrices concernant les activités de substitution, le renforcement du suivi, de l'évaluation et du partage de l'information et l'adoption de mesures de répression en matière de contrôle des cultures illicites. L'Assemblée générale, par ailleurs, priait instamment le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et la communauté internationale d'aider les États à lutter contre la production illicite de drogues en leur fournissant l'assistance financière et technique requise pour mettre sur pied des activités de substitution, l'objectif étant de réduire puis d'éliminer les cultures illicites. Le PNUCID était également engagé à continuer de jouer un rôle catalyseur en aidant les gouvernements à s'adresser aux institutions financières internationales pour qu'elles financent et appuient leurs programmes et projets axés sur des activités de substitution. Dans sa résolution 56/124 du 19 décembre 2001, intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue", l'Assemblée générale priait le Directeur exécutif du PNUCID de rendre compte à la Commission des stupéfiants, à sa quarante-cinquième session, de la suite donnée au Plan d'action. Le présent rapport fait suite à cette demande.

2. Dans sa résolution 44/11 intitulée "Coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution", la Commission demandait instamment aux États Membres, aux institutions financières multilatérales, aux banques régionales de développement, au PNUCID et à la communauté internationale, y compris aux organisations régionales, de prendre des mesures concrètes pour appuyer l'application du Plan d'action. La Commission priait le Directeur exécutif de lui faire rapport, à sa quarante-

cinquième session, sur l'application de cette résolution. Le présent rapport fait également suite à cette demande.

3. L'attention de la Commission est appelée sur le premier rapport biennal de synthèse du Directeur exécutif sur les mesures prises par les gouvernements pour mettre en œuvre les plans d'action et les mesures adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2001/16), que la Commission a examiné à la reprise de sa quarante-quatrième session, en décembre 2001. Ce rapport évalue les progrès accomplis par les gouvernements dans la mise en œuvre du Plan d'action sur la coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et les activités de substitution.

II. Amérique latine et Caraïbes

4. Pour aider à mettre en œuvre le Plan d'action, le PNUCID a continué à soutenir les pays touchés par la culture illicite de plantes servant à fabriquer des stupéfiants et a, à cet effet, exécuté des programmes d'activités de substitution en Bolivie, en Colombie et au Pérou, dans le cadre des trois plans de travail pour l'élimination de ces cultures au moyen d'activités de substitution. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, il a exécuté 14 projets axés sur les activités de substitution pour un montant total de 51 millions de dollars, 20 millions de dollars supplémentaires ayant été consacrés à l'appui aux projets. Soixante-quinze pour cent des crédits alloués par le PNUCID aux activités de substitution ont été destinés à ces trois pays.

5. La stratégie du PNUCID consiste à favoriser la réduction rapide de la culture illicite du cocaïer en Bolivie, grâce à un projet agroforestier mis en place dans la région du Chapare, dans le cadre du plan de travail pour la Bolivie. Ce projet a apporté une aide à 1 560 familles de la région, regroupées en 71 associations de producteurs et 16 associations féminines. En outre, des systèmes agroforestiers ont été mis en place sur une superficie de 120 hectares et des plans d'aménagement forestier respectueux de l'environnement couvrent aujourd'hui plus de 5 700 hectares. Le centre technique pour la sylviculture qui a été mis en place dans le cadre de l'appui à ce

projet se charge toujours davantage de planifier et de coordonner la gestion des ressources forestières. Fin 2000, le projet a été étendu aux vallées des “yungas” près de La Paz. Un autre projet en faveur des “yungas”, qui a débuté vers la mi-2001, aide à mettre en place un système de surveillance de l’utilisation des sols, y compris ceux qui sont consacrés à la culture du cocaïer. Un programme de formation professionnelle, lancé au Chapare à la fin de 2000, vient compléter l’agroforesterie, son objectif étant de dispenser une formation à 8 500 personnes, âgées de 15 à 34 ans, et de créer 160 microentreprises. Au cours de la première phase du projet, des accords ont été conclus avec divers organismes boliviens de formation qui ont organisé des stages de formation professionnelle spécialisée pour plus de 2 600 personnes. L’intégration des stagiaires sur le marché du travail a ensuite été favorisée en coopération avec le secteur privé. Par ailleurs, le PNUCID a œuvré en faveur de l’intégration à la planification nationale d’une planification coordonnée des activités de substitution aux niveaux national, régional et municipal.

6. Dans le cadre du plan de travail pour la Colombie, un appui a été fourni au Plan national d’activités de substitution (PLANTE) pour formuler et exécuter des projets conjointement avec les autorités municipales et les organisations d’agriculteurs de sept départements, huit organisations d’agriculteurs et plus de 3 000 familles associées ayant reçu une aide à la production et à la commercialisation. Chacune de ces organisations a signé un accord avec les agriculteurs aux termes duquel l’élimination des cultures illicites s’accompagnerait d’une aide à l’agriculture et à l’élevage. Des accords de commercialisation ont été conclus avec le secteur privé. Par ailleurs, dans les départements de Meta et de Caquetá, plus de 60 familles ont obtenu du bétail grâce à un fonds autorenouvelable. Le PNUCID s’associe également aux efforts que l’Organisation mondiale de la santé (OMS) mène dans cette région pour permettre à ses habitants d’avoir accès aux services de santé de base et à l’eau potable et pour équiper les pharmacies rurales. Un nouveau projet a été lancé dans les départements de Caquetá et de Nariño, qui favorise l’élevage bivalent. Cinq cent familles obtiendront du bétail à titre de prêt en nature et 1 000 familles recevront un soutien en matière de systèmes agroforestiers et de cultures vivrières. Le PNUCID a en outre continué à aider la Colombie à mettre en place un système de surveillance

des cultures illicites qui permet de repérer les cultures de cocaïer et de pavot à opium et d’en évaluer la superficie. Les chiffres y relatifs pour l’année 2000 ont déjà été publiés.

7. Dans le cadre du plan de travail pour le Pérou, les activités de substitution ont concerné 5 des 11 principales zones de culture du cocaïer, à savoir les vallées de l’Apurímac, du Bas-Huallaga, du Pichis et du Palcazú, d’Aguaytia et de l’Inambari et de Tambopata. Le PNUCID a contribué, sur les plans technique et financier à la culture et à la commercialisation de produits agricoles traditionnels, tels que le café et le cacao, ainsi qu’au développement d’activités agro-industrielles à forte intensité de capital, comme la production d’huile de palme et de cœurs de palmier. Il a également aidé à perfectionner les techniques d’élevage du bétail. Dans les régions isolées, il a aidé à développer les infrastructures en milieu rural, notamment les routes de desserte menant aux marchés. L’aide a été apportée par l’intermédiaire de 14 organisations d’agriculteurs et 7 760 familles en ont bénéficié. D’autres produits agricoles issus des activités de substitution ont été vendus sur les marchés spécialisés d’Europe et des États-Unis. Compte tenu de la pauvreté qui sévit dans les zones rurales où le cocaïer est cultivé, on essaie de plus en plus de s’attaquer aux problèmes sociaux et d’accroître la participation des femmes aux diverses organisations et activités au titre des projets.

III. Asie du Sud-Est et Pacifique

8. Le PNUCID a appuyé des activités de substitution au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam, et a de plus prêté aux deux premiers une assistance technique pour effectuer des levés terrestres des cultures de pavot à opium. Il a aussi continué à favoriser la mise en commun des pratiques recommandables et l’échange de vues sur les problèmes communs dans le domaine des activités de substitution. Un rapport et un ouvrage importants ont été publiés qui exposent les enseignements tirés, en Thaïlande, de la réduction des cultures de pavot à opium entre 1970 et 2000, enfin, le Centre régional de Bangkok a mis en place, à la fin 2001, un nouveau site Internet interactif sur les activités de substitution en Asie de l’Est.

9. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao est profondément convaincu du bien-fondé de sa stratégie nationale d'élimination du pavot à opium. L'objectif initialement visé pour l'élimination de cette culture, qui était l'année 2006, a été avancé à 2005. Autre aspect important, le contrôle des drogues est totalement intégré au sein de programmes plus vastes d'atténuation de la pauvreté dans le pays. Dans ce contexte, le PNUCID collabore étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies et avec la Banque asiatique de développement, ainsi qu'avec plusieurs bailleurs d'aide bilatérale. En vue de soutenir la stratégie d'élimination de l'opium, le Groupe commun d'appui au programme (Gouvernement-PNUCID), qui a commencé ses travaux fin 2000, a formulé plusieurs projets détaillés de modules de programmes. Cet ensemble de projets sera présenté à des bailleurs de fonds potentiels au cours d'une mission conjointe dans plusieurs capitales européennes, prévue pour le début de l'année 2002.

10. Selon l'enquête sur l'opium pour 2001 effectuée en République démocratique populaire lao, les cultures de pavot à opium s'étendent sur 17 255 hectares (superficie en recul de 36 % par rapport à 1998), le potentiel de production étant estimé à 134 tonnes. Les activités de substitution se sont avérées être une option valable et ont abouti à des résultats concrets. En fait, c'est surtout dans les provinces où des activités de substitution sont menées qu'on a pu réduire les surfaces cultivées en pavot à opium. Des projets d'activités de substitution appuyés par le PNUCID sont en cours dans les régions suivantes où se cultive le pavot à opium: district de Beng (province d'Oudomxai); districts de Nam Ham et de Nam Ven (province de Houaphan); et district de Nonghet (province de Xieng Khouang). Les principales activités menées au titre de ces projets concernent le renforcement des capacités de planification du développement au niveau local; les infrastructures sanitaires de base et les petits réseaux d'irrigation; la diversification agricole; le développement de l'élevage; les activités génératrices de revenus; l'amélioration des routes de desserte; la prévention de l'abus des drogues et la réinsertion; et l'éducation sanitaire de base.

11. Avec l'interdiction effective de la culture de pavot à opium en Afghanistan en 2001, le Myanmar est devenu le plus gros producteur d'opium. Ce pays a besoin d'une assistance renforcée pour réduire encore

sensiblement les superficies cultivées en pavot à opium.

12. Après avoir diminué de 38 % entre 1996 et 1999, la culture du pavot à opium au Myanmar a légèrement augmenté en 2000, pour se stabiliser en 2001 à environ 1 100 tonnes. À ce jour, l'assistance en matière de contrôle des drogues et d'activités de substitution demeure très modeste. Le Myanmar bénéficie très peu de l'aide publique au développement – qui ne concerne que l'aide humanitaire – et il ne reçoit aucune aide des institutions financières internationales. Dans ce contexte, les organismes des Nations Unies présents au Myanmar ont désigné, d'un commun accord, trois domaines prioritaires devant faire l'objet de consultations avec la communauté internationale ainsi que de mesures communes: la prévention de l'infection par le VIH et du sida, la lutte antidrogue et la sécurité alimentaire.

13. En 2001, le projet d'activités de substitution mené dans la région de Wa, au Myanmar, s'est concentré sur un plus petit nombre de villages et sur deux zones seulement, à savoir celle de Nam Lwi (englobant la commune de Mong Hpen) et de Nam Naw (englobant la commune de Mong Pawk). Ce projet repose sur le développement participatif impliquant une planification à partir de la base et la participation active de la population. En raison de moyens financiers réduits, le plan de travail pour 2001 a en outre été touché par d'importantes réductions au niveau des activités et du personnel. Les activités menées en 2001 ont porté sur les soins de santé primaires; la vaccination des enfants; les systèmes d'adduction d'eau de petite envergure; la construction de routes de desserte; la production de variétés de riz à haut rendement; et le développement de l'élevage ainsi que d'autres activités génératrices de revenus. Par ailleurs, le projet comprend un volet important sur la gestion, la collecte de données et la surveillance, avec la réalisation d'études socioéconomiques sur le terrain et d'études de surveillance et d'évaluation du rendement des cultures de pavot à opium et la mise en place de systèmes d'information géographique et de systèmes intégrés de gestion. Une révision du projet a été approuvée en décembre 2001, rendant ainsi officielle la réduction globale de l'enveloppe budgétaire et de la durée du projet, pour tenir compte des réalités du financement.

14. Grâce aux efforts d'éradication entrepris dans les années 90, le Viet Nam n'est plus un gros producteur d'opium. Suite au succès obtenu par la première phase du projet d'activités de substitution pour la région de Ky Son, dans le centre du pays, une deuxième phase a été approuvée à la fin de 2001. Ce nouveau projet répondra au souci de viabilité et permettra de développer des méthodes pouvant servir de modèles en vue de mettre en place des activités de substitution génératrices de revenus et de réduction de la demande de drogues chez les minorités ethniques qui produisent de l'opium. À cette fin, il est prévu de renforcer les capacités des institutions nationales chargées de fournir les services requis, parallèlement à la planification du développement réalisée au niveau local. Les autorités des provinces et des districts y joueront un rôle clef, et le transfert de données d'expérience relatives à la technologie et à la mise en pratique des activités de substitution facilitera leur application dans le cadre d'autres projets de développement rural.

15. La reprise périodique de la culture du pavot à opium dans les zones où elle avait été éliminée, constatée dans certaines régions isolées du Viet Nam, a conduit le PNUCID et le Gouvernement vietnamien à lancer un deuxième projet d'activités de substitution dans le district de Song Ma (province de Song La), au nord du pays. Il s'agit d'enrayer la reprise de la culture du pavot et la recrudescence de l'abus de drogues, par le biais d'autres moyens de subsistance viables, à travers une approche participative. On agira à la fois sur l'offre d'opium et la demande de drogue en prenant en compte les facteurs déterminants, tels que la pauvreté, la santé, la dépendance à la drogue au sein des ménages, les débouchés générateurs de revenus, le développement socioéconomique et les moyens dont les collectivités disposent pour faire face à ces problèmes. Les meilleures pratiques tirées des projets que le PNUCID a récemment menés à bien au Viet Nam seront retenues. On s'inspirera également des activités menées dans le cadre du projet de la Commission européenne à Song Ma, tout en les complétant.

IV. Asie du Sud-Ouest

A. Afghanistan

16. En Afghanistan, l'interdiction de la culture du pavot à opium prononcée par les Taliban en 2000 a été effectivement appliquée en 2001. Cet état de fait a été confirmé par la mission qu'ont dépêchée, à l'initiative du PNUCID, en avril-mai 2001, les bailleurs de fonds dans les régions où cette plante était cultivée. La culture du pavot a ainsi chuté d'environ 94 % en 2001 par rapport à 2000. Selon l'enquête de 2001, la production nationale d'opium brut était estimée à 185 tonnes, et les superficies cultivées à 7 606 hectares. Suite aux événements du 11 septembre 2001, le PNUCID a reçu, de sources non confirmées, des informations selon lesquelles la culture du pavot reprendrait dans les régions de Helmand, Nangarhar, Oruzgan et Kandahar, où cette plante était traditionnellement cultivée.

17. Dans le cadre du programme pilote du PNUCID pour l'Afghanistan, un projet d'activités de substitution a été exécuté, de mars 1997 à décembre 2000, dans quatre districts des provinces de Nangarhar et Kandahar, mais il a pris fin prématurément en raison d'un manque de financement. L'on a malgré tout réussi à aider de nombreux agriculteurs de ces régions à se donner d'autres moyens de subsistance viables. La remise en état des infrastructures d'alimentation en eau en vue de générer des revenus par la production et la commercialisation de produits agricoles, ainsi que des interventions dans le domaine social étaient destinées à aider la population à reconstruire les bases de l'économie locale en créant un environnement socioéconomique propice. Les activités axées sur l'agriculture ont permis aux paysans d'améliorer leurs récoltes afin de les encourager à renoncer à la culture illicite du pavot à opium au profit de sources de revenus licites.

18. Suite à l'application effective de l'interdiction du pavot à opium par les Taliban en 2001, et en vue d'en assurer la durabilité, le PNUCID avait lancé dans la province de Nangarhar, en août 2001, un projet destiné à fournir des intrants agricoles aux régions qui cultivaient auparavant du pavot à opium et à y mettre en place des programmes de "rémunération alimentaire du travail". Cette initiative a été brutalement interrompue par les événements du 11 septembre 2001.

Le PNUCID continue à participer activement aux programmes de coopération et de coordination interorganisations concernant l'Afghanistan, afin de veiller à ce que le contrôle des drogues soit intégré en tant que thème intersectoriel aux programmes d'assistance exécutés par d'autres organismes et à la reconstruction postérieure au conflit.

B. Pakistan

19. Le Pakistan s'était engagé auprès de la communauté internationale à éliminer la culture du pavot à opium d'ici à 2000. Cet objectif a pour l'essentiel été atteint, malgré une certaine reprise de la culture du pavot à opium dans la zone tribale de Khyber dans la province du Nord-Ouest frontalière de la province du Nangarhar (Afghanistan). Le pavot a toutefois été éliminé dans le district de Dir et les zones tribales de Mohmand et Bajaur où il était traditionnellement cultivé.

20. Le PNUCID exécute, depuis 1985, un projet d'activités de substitution dans le district de Dir (province frontalière du Nord-Ouest) touchant en particulier la vallée du Nehag. La deuxième phase du projet, qui a débuté en 1994, est sur le point de s'achever. Les activités étaient axées sur le développement des infrastructures; la mise en place de nouveaux modes de culture; l'augmentation de la productivité des cultures existantes; la mise en valeur des forêts; la conservation des sols; la formation en vue de développer des connaissances autres qu'agricoles; et la santé. Grâce à ces diverses activités et à l'action des autorités pakistanaises, le pavot à opium a cessé d'être cultivé dans le district de Dir depuis 2000. Lors de la campagne agricole en cours, des paysans ont été tentés de replanter du pavot en raison d'un concours de circonstances exceptionnel résultant essentiellement du fait que le prix de la gomme d'opium était extrêmement élevé depuis l'application de l'interdiction décrétée par les Taliban en Afghanistan, et que les administrations du district venaient à peine d'être constituées.

21. L'évaluation finale de ce projet, récemment effectuée, a montré que l'objectif consistant à éliminer la culture du pavot à opium dans la région ciblée avait été pleinement atteint. Cependant, le rapport préconise la mise en place d'une phase de consolidation suffisamment longue pour préserver les acquis du

projet. Il recommande également que le Gouvernement pakistanais affirme, à l'occasion d'une déclaration publique dans le district de Dir, qu'il est résolu à faire en sorte que la culture de pavot ne reprenne pas dans cette région, et qu'il prenne des mesures énergiques pour éliminer le pavot planté au cours de la campagne 2001-2002.

22. D'après les premiers rapports émanant du district de Dir pour la campagne d'ensemencement 2001-2002, la superficie plantée en pavot pourrait atteindre 500 hectares, disséminés dans 11 vallées. Le PNUCID poursuit sa campagne auprès du Gouvernement et continue d'exercer des pressions sur les autorités provinciales afin que celles-ci prennent des mesures appropriées pour parvenir à une récolte zéro du pavot dans le district de Dir en 2002. Le gouverneur de la province frontalière du Nord-Ouest a publié un avis officiel destiné aux fermiers dans lequel il affirmait que les autorités ne toléreraient pas la culture de pavot à opium et qu'elles détruiraient toutes les plantations.

V. Asie centrale

23. Si la culture du pavot à opium est négligeable en Asie centrale, le cannabis y pousse en abondance à l'état sauvage. Les autorités des cinq pays de la région mènent des campagnes annuelles d'élimination du pavot à opium et du cannabis (ce qu'on appelle "opérations pavot noir"), mais n'ont fourni aucune estimation précise des superficies ainsi défrichées.

24. Pour ce qui est des cultures illicites et de la production de drogues on craint essentiellement que, du fait de la forte réduction de la culture du pavot à opium en Afghanistan en 2001, la culture de cette plante en Asie centrale s'étende de façon non négligeable (par ce que l'on appelle un effet de déplacement). Cette région réunit en effet plusieurs facteurs favorables: conditions climatiques et géographiques propices, précarité du développement, culture traditionnelle du pavot et, par le passé, importante production licite d'opium à des fins pharmaceutiques. Il est donc nécessaire d'exercer une surveillance continue des superficies actuellement consacrées à la culture du pavot à opium ou susceptibles de l'être.

25. L'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC) a notamment apporté

une aide aux États d'Asie centrale pour éliminer les cultures illicites dans le cadre du projet pour 1997-2000, intitulé "Cartographie de l'étendue des cultures illicites de pavot au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan", qui comportait les éléments suivants: développement d'une méthode de cartographie des cultures de pavot et de cannabis; connaissance approfondie de ces cultures dans des régions précises du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan; et acquisition, par les autorités concernées, des compétences nécessaires pour mener elles-mêmes ces études. Une aide a également été apportée pour mettre au point un agent écologique, fiable et biologique de destruction du pavot à opium, dans le cadre du projet pour 1998-2001 intitulé "Recherche et mise au point d'un agent écologique, fiable et biologique contre le pavot à opium".

VI. Moyen-Orient

26. L'OCDPC a poursuivi sa collaboration de longue date avec le Gouvernement libanais dans le domaine des activités de substitution en vue d'éliminer les cultures illicites. L'aide est apportée par le PNUCID, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des services d'appui aux projets et d'autres organismes concernés.

27. Au cours des années 70 et 80, le Liban était le premier producteur de drogues illicites au Moyen-Orient. C'est dans le district de Baalbek-El Hermel, dans le nord de la vallée de la Bekaa, que les cultures illicites ont commencé à prendre de l'ampleur. Après le déclenchement de la guerre civile, en 1975, elles se sont encore étendues pour couvrir, selon les estimations, 11 000 à 16 000 hectares en ce qui concerne le cannabis, ce qui a permis de produire jusqu'à 1 000 tonnes de résine de cannabis par an dans les années 80. Les cultures illicites de pavot à opium, qui ont commencé dans les années 80, ont rapidement couvert 3 500 à 5 000 hectares, permettant de produire 30 à 50 tonnes d'opium (3 à 5 tonnes d'héroïne).

28. De 1991 à 1993, les autorités libanaises et syriennes ont commencé à éliminer les cultures illicites dans la vallée de la Bekaa. Ces campagnes, si elles ont permis de réduire considérablement la culture du pavot à opium et du cannabis, ne s'inscrivaient toutefois pas dans le cadre d'un programme plus vaste visant à améliorer les conditions de vie de la population de

cette vallée et de limiter la perte de revenus des populations touchées. Ne s'accompagnant pas d'autres sources de revenus, les mesures d'élimination se sont donc traduites par une détérioration immédiate des conditions de vie.

29. À ce jour, le PNUCID a mené à bien au Liban trois opérations d'un montant de 5 584 millions de dollars; deux autres projets sont en cours d'achèvement, dont le plus important est la deuxième phase du Programme de développement régional en faveur de Baalbek-El Hermel (1 854 millions de dollars). Un deuxième projet multisectoriel (210 000 dollars) a été signé en mai 1999 et son exécution a commencé en août de la même année. Il prévoit la fourniture de matériel aux services de détection et de répression, la mise en place d'un système de contrôle des substances licites et la réalisation d'une enquête d'évaluation rapide sur l'ampleur et les caractéristiques de l'abus des drogues au Liban. Une aide supplémentaire sera apportée au Liban dans le cadre du programme sous-régional de contrôle des drogues que le PNUCID prévoit pour le Moyen-Orient.

30. En 1994, le PNUCID et le PNUD ont commencé à apporter une aide au développement dans la vallée de la Bekaa dans le cadre d'un programme du Gouvernement libanais portant sur les infrastructures et le développement de cette vallée. La première phase de ce programme a notamment permis les réalisations suivantes: mise en place d'un système de crédit renouvelable permettant aux agriculteurs de faire face aux problèmes de liquidités; mise en place d'un réseau de développement local et de comités d'octroi du crédit en vue de créer une structure participative; restauration des réseaux de distribution d'eau de Baalbek et extension du réseau d'irrigation agricole; mise en place de centres de vulgarisation et de recherche agricoles et appui au programme pilote de cultures de substitution; restauration et équipement de l'hôpital public de Hermel; formation d'infirmières dans le domaine des soins de santé primaires et spécialisés; et apport d'un revenu de substitution aux femmes grâce à la création de coopératives d'artisanat. La deuxième phase a permis les réalisations suivantes: maintien et renforcement du programme de crédit; intégration du réseau de développement, des comités de l'octroi du crédit et des autres parties prenantes au sein d'un processus participatif de planification du développement; ouverture de dispensaires à Aarsal, Nabi Chit, Chmistar et Deir el Ahmar et action en

faveur des hôpitaux publics de Baalbek-El Hermel; lancement dans 20 établissements du secondaire d'un programme d'enseignement comprenant des activités de sensibilisation; organisation, en collaboration avec des organisations non gouvernementales et les municipalités de El-Ain, Labwe, Zabboud, Bajjaje et Jabboule, d'un camp de travail pour les jeunes qui a réuni 60 participants; stage de formation à l'informatique, de 18 mois, pour 210 étudiants; formation professionnelle de 50 jeunes n'ayant pas achevé leur scolarité; cours d'alphabétisation pour 400 adultes; appui aux organisations non gouvernementales locales de femmes dans le domaine de la production artisanale et du traitement des produits alimentaires.

31. Ces avancées notables ont permis d'améliorer tant le niveau de vie que les moyens de subsistance de la population de la vallée de la Bekaa. Cependant, compte tenu de l'ampleur des problèmes et de l'importance des fonds nécessaires, les actions menées à bien au cours des deux premières phases n'ont pas suffi à générer un développement durable dans la région de Baalbek-El Hermel. En conséquence, il semblerait que les couches sociales les plus défavorisées se tournent vers la culture illicite pour pallier l'insuffisance de leurs revenus.

32. Le PNUCID a donc conçu un nouveau programme en vue d'améliorer les conditions socioéconomiques des populations de la vallée de la Bekaa. Ce programme, qui est en attente de financement, vise à éliminer complètement et durablement les cultures illicites dans cette vallée et à empêcher leur résurgence.
